

République Française  
Département de Maine-et-Loire  
**Commune de Saint Germain des Prés**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10/05/2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix mai à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Goganes suivant l'article 45 du décret du 31 mai 2020, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur BENETTA Nicolas, Maire.

**Étaient présents** : M. GAY Philippe, Mme TOUSSAINT Marylène, M. BRICAUD Olivier, Adjoints, Mme DAUDIN Mélanie, M. COHU Bruno, M. ALLAIN Jérôme, Mme LEMEUNIER Marie-Laure, M. LEGER Éric, Mme MATHIEU Carine, M. CHEREL Christophe, Mme DE TOURNEMIRE Emmanuelle, M. DIAMANTI Antonello, Conseillers municipaux.

**Étaient absentes excusées** : Mme LUSSON Jocelyne donne pouvoir à Mme TOUSSAINT Marylène, Mme FOIN Françoise

**Secrétaire de séance** : M DIAMANTI Antonello

*Convocation du 30 avril 2021*

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Nombre de conseillers présents : 13*

*Nombre de pouvoir : 1*

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 31 mai 2021*

-----

**ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTE DES 8 MARS ET 6 AVRIL 2021**

- 1) **DEL 2021 033 – CENTRE DE SECOURS : Restitution du bâtiment à la commune**  
***Délibération transmise en préfecture le 18/05/2021***

Le transfert définitif des équipements de l'ancienne caserne vers la nouvelle caserne étant réalisée, Monsieur le Maire propose, conformément à l'article 8 de la convention initiale de transfert C54 du 29 octobre 1999, d'accepter la restitution de l'ancien local de centre de secours de Saint Germain des Prés.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :***

- \* **accepte** la restitution de l'ancien local du centre de secours,
- \* **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de restitution annexée

-----

**2) DEL 2021 034 – ADRESSAGE : Nouvelles dénominations de rues**  
**Délibération transmise en préfecture le 18/05/2021**

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, le déploiement de la fibre optique, d'identifier clairement les adresses des bâtiments.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- d'AUTORISER Monsieur à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes (conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération) :

NOUVELLE DÉNOMINATION		CARACTÉRISATION DE LA	NUMÉRO DE PLAN
Type de voie	Nom de la voie	DÉNOMINATION	ANNEXE
Impasse	des Ceps	Création	1
Rue	du Moulin Piau	Création	1
Chemin	de la Mahotte	Création	2
Route	de la Levée	Création	2
Route	des Goganes	Création	2
Chemin	des Maisons Rouges	Création	3
Chemin	du Grand Ayrault	Création	3
Impasse	de la Boire Boileau	Création	3
Impasse	de la Croix Verte	Création	3
Route	de la Boire aux Jubins	Création	3
Route	de la Boire Guyard	Création	3
Route	de la Perchalerie	Création	3

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **Valide** les noms attribués à l'ensemble des voies communales,

- **Autorise** Monsieur à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Adopte** les dénominations ci-dessus (conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération)

- 3) **DEL 2021 035 – SYNDICAT ANJOU NUMERIQUE** : Désignation d'un référent élagage et d'un référent médiation numérique  
***Délibération transmise en préfecture le 18/05/2021***

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été sollicité en début d'année par le syndicat Anjou Numérique pour désigner un référent Elagage et un référent Médiation numérique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents :**

- \* Référent élagage : Jérôme ALLAIN
- \* Référente médiation numérique : Jocelyne LUSSON

- 4) **INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE** :

☞ Elections départementales et régionales : Inscription sur les tableaux en annexe

☞ SDIS : Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SDIS reçu en mairie le 16/04/2021 concernant le redécoupage vertical de la commune en deux secteurs distincts, Ouest et Est.

Après de nombreux échanges, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur plusieurs points à savoir :

- 1) Lorsqu'un projet d'un coût de 1.35 M € TTC sort de terre, il est légitime de penser qu'une étude a été menée en amont et que la meilleure des analyses pour les communes concernées est été retenue ? Qu'en est-il de cette première étude ? Les chiffres ont-ils été faussés ? La question du découpage entre l'Ouest et l'Est avait-t-elle été abordée ?
- 2) Est-ce que le conseil municipal précédent a bien été informé pour prendre en toute légitimité la décision de participer financièrement à la construction du centre de secours Loire Aubance ?
- 3) Au regard des tableaux concernant les délais d'intervention à partir d'un point de référence, comment justifier que la commune de St Germain des Prés ait été rattaché au centre Loire Aubance alors que les délais d'intervention ne sont pas inférieurs à ceux de St Georges sur Loire ou encore du centre de secours « Le Pelican » de Mauges sur Loire ?
- 4) Est-ce qu'une étude indique le nombre de personnes résidant à l'Est et à l'Ouest ?
- 5) Comment savoir en cas d'appel si ce sont les pompiers de Loire Aubance ou ceux de Saint Georges qui interviendront ?

Les membres du conseil municipal veulent ce qu'il y a de mieux pour la population et le délai d'intervention en fait partie.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de bloquer tous les paiements jusqu'à nouvel ordre afin de se laisser le temps de prendre les bonnes décisions.

Monsieur le Maire a pris bonne note de toutes ces questions et des réponses seront apportées lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire termine en indiquant que le commandant propose une visite programmée du nouveau centre **le 3/06 à 16h.**

☞ La Rebillarderie : Les travaux vont être retardés car l'appel d'offre a dû être retiré.

☞ Gens du voyage : La famille REINHART nous a informé qu'ils arriveraient sur la commune le 25/05 à 4 ou 5 familles, ce qui représente une dizaine de caravanes. Il faudrait commencer à réfléchir à une zone plus tranquille et pour eux et pour nous.

La CCLLA propose des aides financières pour les communes qui reçoivent cette population.

☞ Ecole Boris Vian : Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de l'isolation médiocre des classes bungalow en pré fabriqué. Il indique qu'une étude thermique devra être menée pour le confort des enfants ainsi que le retour des gains en énergie.

## 5) **INFORMATIONS DIVERSES DES ADJOINTS :**

☞ Philippe :

- Bibliothèque : Pour faire suite à la demande des bénévoles des achats de mobiliers seront effectués avec le montant alloué à l'animation.
- Epicerie :
  - Les nouveaux propriétaires travaillent en circuit court
  - Concernant l'approvisionnement pour la cantine chez Métro, Angélique est plutôt satisfaite des produits.

☞ Marylène :

- Terrain de football : Un devis a été réalisé concernant le sablage, décompactage et défeutrage pour un montant de 5 514 € TTC. Les services techniques nous proposent de ne pas faire de défeutrage car la pelouse n'est pas en très mauvaise état. Si l'on décide de refaire le terrain de foot alors je propose que ce soit fait correctement, en revanche pour bien faire, nous devrions traiter. Est-ce que vous êtes d'accord pour effectuer un traitement de fond ?  
De plus, l'expertise faite avec les services techniques est plutôt bonne et l'avenir du terrain semble en bonne voie, notamment avec les activités proposées aux enfants et aux associations. Ce terrain deviendrait un terrain multimodal et profiterait à l'ensemble de la population.
- Contrôle électrique : L'entreprise DEKRA est intervenue pour effectuer les contrôles électriques le 14/04/2021. Les observations sont diverses et variées, il y a des remarques sur tous les bâtiments et notamment sur les sorties de secours. Le théâtre avec 8 remarques dont 5 urgentes pour des questions de sécurité sera traité en priorité. Il faudra impliquer l'association du théâtre notamment concernant la régie, le nombre de prises...

☞ Olivier :

- Une new letter va être lancé début juin

- Loire à vélo : animation (mise en valeur du séchoir à tabac, snacking au cœur du roy, 2 spectacles à l'aire du grand hérault (nouveau nom de l'ancien camping), atelier bricolage avec Mélanie et Antonello pour les cadres.
- CCAS journée citoyenne à voir en septembre

6) **TOUR DE TABLE** :

Bruno : Un défi mobilité, réservé aux entreprises mais ouvert aux communes va être lancé par la Région. Il pourrait être intéressant d'y participer et/ou de faire participer les germanopratains. Pour cela, il suffit de s'inscrire sur le site de la région.

Monsieur le Maire indique qu'il peut demander l'aide de Pauline Guérin, chargée de communication pour informer la population via l'application intramuros et le site internet.

***Prochain conseil municipal prévu le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 à 19h30***

***Séance levée à 22h25***